

PSE026 Obligation de formation

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise devant conduire un chariot automoteur suivant le type de chariot, sous réserve d'aptitude médicale.

OBJECTIFS

- Le juste nécessaire de l'obligation de formation.
- Apporter aux stagiaires les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté sur un type de chariot.
- Valider ses compétences par une évaluation théorique et pratique
- Donner au chef d'entreprise un avis sur l'aptitude à conduire afin qu'il puisse délivrer une autorisation de conduite. Sous réserve d'aptitude médicale.
- Cette formation est conforme au décret 98-1084 du 02 décembre 1998 elle intègre pour l'essentiel la recommandation R 389 de la C.N.A.M.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Théorie et pratique alternée
- 6 personnes par session
- Utilisation de chariots en fonction de la catégorie
- Équipement de protection individuelle ; chaussures de sécurité

ORGANISATION

Durée 2 jours, soit 14 heures

PROGRAMME

Réglementation et textes de la Sécurité Sociale

- ✓ Rôle des différentes instances et organismes de prévention (I.T.C.R.A.M. Médecine du travail)
- ✓ Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot
- ✓ Les différentes responsabilités utilisateurs / employeurs
- ✓ Aptitudes professionnelles

Classification

- ✓ Classification des chariots / catégories
- ✓ Caractéristiques fonctionnelles
- ✓ Utilisation et limite d'utilisation

Technologie du chariot

- ✓ Fonctionnement des organes de service
- ✓ (circuits hydrauliques, batterie, maintenance de 1^{er} niveau et vérification associées)
- ✓ Les organes de sécurité (coupe circuit, freins de service, clés ou dispositif de condamnation)

Sécurité et conduite

- ✓ Les différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- ✓ Les principaux facteurs d'accident
- ✓ Les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- ✓ Lecture et compréhension de la plaque de charge
- ✓ Conditions de stabilité
- ✓ Les dispositifs de sécurité pour le conducteur
- ✓ Les interdictions relatives au transport et l'élévation de personnes
- ✓ Les règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- ✓ Les différents paramètres influençant la conduite (état du sol, charge, vitesse) et la distance de freinage
- ✓ Manipulation des produits dangereux (risques et identification)

Pratique de la conduite

- ✓ Prise de poste
- ✓ Conduite en sécurité avec les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur de la catégorie considérée.

Evaluation des compétences

- ✓ Dans cette version (sans CACES) l'évaluation est réalisée par un contrôle des connaissances et savoir-faire du cariste pour la conduite en sécurité.